

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20170629_30 du 29 juin 2017

Service de la Vie Associative

L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 juin 2017, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 28

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 7

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Damien BERTAUD - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Danielle KESSLER pouvoir à Christine CHALAND

Bruno GENTILINI pouvoir à Christian AMBARD

Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Marianne CARIOU

Blandine BOUNIOL pouvoir à Sandrine HALLONET-VAISMAN

Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Georges TRANCHARD

Alain GODARD pouvoir à Damien BERTAUD

Jérémy BLOT pouvoir à Jérémy FAVRE

Objet : Détermination des valorisations pour les différentes mises à dispositions proposées par la Commune

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2313-1 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 19/06/2017

Vu le rapport par lequel Monsieur le Conseiller délégué expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La Commune soutient les associations et différents organismes de droit public ou privé par la mise à disposition de nombreux moyens : locaux, personnels, matériels.

Elle souhaite par cette délibération et par souci de transparence préciser les différentes valorisations de ces moyens.

Mises à disposition de personnels :

Intervention d'un agent d'entretien = 30 € l'heure

Intervention d'un agent municipal (hors entretien) = 45 € l'heure

Mises à disposition de locaux :

Le montant indiqué s'entend pour une mise à disposition exclusive. En cas de partage des locaux entre plusieurs associations, la valorisation pour chaque structure est calculée en appliquant un ratio représentatif du taux d'occupation.

Valorisation du m² par mois, hors charges = 10 €

Valorisation du m² par mois, charges comprises = 11 €

Mises à disposition de salles municipales :

Les valorisations sont définies pour une demi-journée jusqu'à 5 heures d'utilisation et pour une journée au delà de 5 heures d'utilisation.

Salles	Valorisation pour une demi-journée	Valorisation pour une journée
Salle des Fêtes	250 €	500 €
Salle Colovray	150 €	300 €
Salle du Caveau	130 €	260 €
Salle du CCOJ	80 €	160 €
Salle Janine Mondet	100 €	200 €
Salle n°1 de la Maison des Sociétés	50 €	100 €
Salle n°2 de la Maison des Sociétés	50 €	100 €
Bureau de la Maison des Sociétés	30 €	60 €
Salle Sabatier à la Maison des Associations du Docteur Chopin	100 €	200 €
Salle du Pôle Social du Golf	100 €	200 €

Mises à disposition des installations sportives :

Les valorisations sont définies par heure d'utilisation.

Installations sportives	Valorisation pour une heure
Piscine (5 lignes d'eau)	250 € (soit 50 € par ligne d'eau)
Stade du Merlo (pour l'ensemble des terrains)	125 €
<i>Piste d'athlétisme du Merlo</i>	20 €
<i>Terrain de foot pelouse du Merlo</i>	45 €
<i>Terrain de foot à neuf du Merlo</i>	20 €
<i>Terrain stabilisé n°1 du Merlo</i>	20 €
<i>Terrain stabilisé n°2 du Merlo</i>	20 €
Stade de la Clavière	45 €

Gymnase Herzog	80 €
Gymnase Montlouis	50 €
Gymnase Cosec	50 €
Salle de gymnastique Yann Cucherat	50 €
Boulodrome	30 €
Gymnase Jean Jaurès	20 €
Gymnase Jean Macé	20 €

Prêts de matériels

Articles mis à disposition	Valorisation à l'unité et pour une réservation
Banc	5 €
Barnum	75 €
Chaise	1 €
Table	10 €
Grille d'exposition	10 €
Podium de 1 m ²	15 €
Sonorisation	100 €
Coffret électrique pour manifestation	100 €
Barrière de police	5 €
Panneau de signalisation routière	5 €

Mise à disposition du minibus

	Valorisation à la journée
Utilisation du minibus	100 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Bertrand MANTELET

APPROUVE les valorisations proposées à compter du 1^{er} janvier 2017.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /

Le Maire,
François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille dix sept, le vingt neuf juin
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).